

Aux parents de nos élèves

Bure, le 21 novembre 2012

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

La fin du premier trimestre approche. Nous serons bientôt en examens. Par ce courrier, nous vous invitons à la deuxième

rencontre parents-équipe éducative du vendredi 21 décembre 2012 de 15 h à 18 h.

Comme lors de la première, il vous sera possible de rencontrer les professeurs de vos enfants. Mme Delphine Wuidar, psychologue-directrice du Centre P.M.S. de Marche-en-Famenne, et moi-même serons également présents. Nous vous rencontrerons avec plaisir.

Nous souhaitons également vous informer du calendrier et des modalités d'organisation de la session de Noël et vous donner déjà quelques informations relatives au deuxième trimestre.

1 Calendrier de la session de Noël

- *Vendredi 7 décembre 2012 (élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e)* – Premier jour de la session d'examens (fin des cours le jeudi 6 à 12 h).
- *Jeudi 13 décembre 2012 (élèves de 1^{er} et 2^e)* – Premier jour de la session d'examens (fin des cours le mercredi 12 à 12 h).
- *Mardi 18 décembre 2012 (tous)* – Dernier jour de la session d'examens.
- *Mercredi 19 et jeudi 20 décembre 2012* – Conseils de classe, évaluation du travail réalisé durant le trimestre, analyse de la situation de chacun et rédaction des bulletins. Tous les élèves seront libres durant ces deux jours.
- *Vendredi 21 décembre 2012 de 8 h 30 à 14 h* – Pour tous les élèves, remise des bulletins et activités de Noël.
- *Vendredi 21 décembre 2012 de 15 h à 18 h* – Deuxième rencontre parents-équipe éducative.

2 Organisation

Conformément à l'horaire remis aux élèves et dont vous trouverez une copie en annexe, les **examens écrits** ont toujours lieu le matin et durent de 2 à 4 heures. L'élève peut passer à domicile le temps qui les précède ou les suit. Tous les élèves restent obligatoirement dans le local d'examen pendant tout le temps prévu.

En ce qui concerne les **examens oraux**, l'élève est informé avant la session de l'heure approximative de son passage. S'il ne rentre chez lui qu'après l'oral, il attend son tour

obligatoirement dans le local d'étude prévu à l'horaire. Un seul élève attend son tour dans le couloir, devant le local d'examen.

À l'exception des jours auxquels des oraux sont organisés, les **après-midi** sont réservés à l'étude. Les élèves peuvent, au choix des parents, étudier à la maison ou à l'école.



Une **étude surveillée** sera organisée au Collège tous les jours de 12 h 45 à 16 h 15. Merci de nous signaler rapidement par une note écrite à remettre au secrétariat si vous souhaitez que votre fille ou fils y reste. À défaut, nous considérerons que vous l'autorisez à rentrer dès que les examens du jour sont terminés.

Merci à chacun de bien noter que, en dehors des heures d'examen, les élèves doivent se trouver dans le local d'étude prévu pendant tout leur temps de présence à l'école.

3 Transports

Les élèves qui n'étudieraient pas au Collège doivent regagner **leur domicile** sans perdre de temps par les moyens de transport habituels. Ces moyens de transport seront attendus en étude. Les parents qui viendraient rechercher un élève durant la journée sont invités à le reprendre devant le Collège. Nous ne permettrons pas aux élèves de quitter l'école pour gagner un lieu de rendez-vous dans le village ou sur le chemin du retour.

Les **TEC** appliqueront l'horaire 'examens' du 6 au 18 décembre. Durant cette période, des services supplémentaires seront assurés le midi sur les trajets scolaires tous les jours de la semaine.

Pour ne pas être débordé par des demandes d'**appels téléphoniques**, le secrétariat n'autorisera en principe aucune communication des élèves vers leur famille. Une lecture attentive de l'horaire devrait permettre à chacun de prévoir l'heure de retour.

4 Fraude

Notre règlement d'ordre intérieur prévoit des mesures sévères pour les élèves pris en flagrant délit de **fraude à un examen** :

« L'élève convaincu de tricherie se voit attribuer une cote nulle pour le travail ou l'épreuve concernée. Les tricheries caractérisées aux examens sont sanctionnées par un renvoi d'un jour. En cas de récidive, la sanction est aggravée. »

Que nul ne prenne le moindre risque à cet égard !

5 Calendrier du deuxième trimestre

Quelques dates importantes :

- Du samedi 22 décembre 2012 au dimanche 6 janvier 2013 – Vacances de Noël.
- Lundi 7 janvier 2013 – Rentrée du 2^e trimestre.
- Lundi 7 janvier 2013 (8 h 30-12 h) – Visite médicale pour les élèves de 4^e A.
- Lundi 14 janvier 2013 – Visite médicale pour les élèves de 4^e B.
- Vendredi 18 janvier 2013 (8 h 30-12 h) – Théâtre à Marche-en-Famenne pour les élèves des classes de 5^e et 6^e : *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand, par le Théâtre en Liberté et le Théâtre des Martyrs.
- Dimanche 27 janvier 2013 (14 h, spectacle à 15 h) – *d'Alzon en Chansons*, spectacle musical.
- Vendredi 1^{er} février 2013 – Fiches de résultats pour toutes les classes.
- Du mardi 5 au vendredi 8 février 2013 – Accueil par les élèves de 5^e année d'un groupe d'élèves de Zepperen dans le cadre de notre échange linguistique avec le Sint-Aloysiusinstituut.
- Du samedi 9 au dimanche 17 février 2013 – Congé de Carnaval.

- **Lundi 18 février 2013 – Début de la période d’inscription en 1^{re} année pour 2013-2014 (sauf évolution du cadre légal).**
- *Mercredi 20 février 2013 (14 h-18 h) – Permanence ‘inscriptions’.*
- *Samedi 23 février 2013 (9 h-12 h) – Permanence ‘inscriptions’.*
- *Mercredi 27 février 2013 (14 h-18 h) – Permanence ‘inscriptions’.*
- *Vendredi 1^{er} mars 2013 – Fiches de résultats pour toutes les classes.*
- **Samedi 2 mars 2013 (13 h 30-18 h) – Après-midi ‘portes ouvertes’.**
- *Du mardi 5 au vendredi 8 mars 2013– Séjour à Zepperen d’un groupe d’élèves de 5^e dans le cadre de notre échange linguistique avec le Sint-Aloysiusinstituut.*
- *Mercredi 6 mars 2013 (14 h à 18 h) – Permanence ‘inscriptions’.*
- *Mercredi 13 mars 2013 – Journée de sensibilisation aux professions pour les élèves de 6^e.*
- *Mercredi 13 mars 2013 – Animation sur le projet personnel pour les élèves de 5^e.*
- **Vendredi 8 mars 2013 – Fin de la période d’inscription en 1^{re} année pour 2013-2014. Du 9 mars au 28 avril, aucune inscription ne pourra être enregistrée. Elles seront à nouveau possibles à partir du 29 avril, mais plus aucune priorité ne pourra être revendiquée (sauf évolution du cadre légal).**
- *Vendredi 29 mars 2013 – Bulletin et réunion de parents (16 h 30-19 h).*
- *Du samedi 30 mars au dimanche 14 avril 2013 inclus – Vacances de Pâques.*
- *Lundi 15 avril 2013 – Rentrée du 3^e trimestre.*
- **Dimanche 21 avril 2013 – Fête de l’école.**

Je vous remercie de l’attention que vous avez bien voulu accorder à ce courrier, souhaite à tous de récolter durant cette session de Noël le juste fruit de son travail de ce trimestre et vous souhaite d’ores et déjà à tous, au nom de l’équipe éducative de notre Collège, une joyeuse fête de Noël et une excellente année 2013.

Benoît Strépenne
Directeur